

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2010

Réception par le Prefet : 06/07/2010

Publication : 09/07/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-9-4-5

Séance du vendredi 2 juillet 2010

FINANCEMENT DU GIP CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AUX DROITS (CDAD)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2009-5-1-11 du 9 décembre 2009 adoptant le Budget Primitif 2010.
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2009-5-4-3 du 9 décembre 2009 adoptant le Budget Primitif 2010 Insertion et Autonomie (Politique H01 Insertion)
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue au Conseil Départemental d'Accès au Droit, constitué en Groupement d'Intérêt Public, une contribution de 1 006 € pour l'année 2010. Cette dépense sera prélevée sur l'opération 2010-H612-13033, imputation 65-58-6558-3046-010

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions